



Élaboration du plan de gestion stratégique en faveur des zones humides du bassin versant de la Blanche

Partie 4 : Synthèse de l'étude





Élaboration du plan de gestion stratégique en faveur des zones humides du bassin versant de la Blanche

Synthèse de l'étude

RÉFÉRENCE	VERSION/RÉVISION	DATE	CHEF DE PROJET
Rapport d'étude G2402	Version finale	15/12/2025	Y. Meinard

Décembre 2025



Gereco SARL (10 000 €) • N° SIREN : 792 289 266 00019 RCS Vienne • Code APE : 7112B
Espace Saint-Germain • Bâtiment Le Saxo • 30, avenue général Leclerc • 38200 VIENNE
Téléphone : 06.95.08.77.31 • Courriel : siegesocial@gereco.fr • Website : www.gereco-environnement.fr

Citation :

Gereco, 2025. *Élaboration du plan de gestion stratégique en faveur des zones humides du bassin versant de la Blanche – Synthèse de l'étude*. Rapport préparé par Gereco pour le compte du Syndicat Mixte Asse Bléone. 17 pages.

ÉQUIPE DE TRAVAIL

Gereco

Chef de projet :	Yves Meinard
Équipe de travail :	Camille Dehais, écologue et cartographe Maël Lelièvre, ingénieur écologue Matthieu Martin, éco-conseiller Yves Meinard, botaniste et géologue

Syndicat Mixte Asse Bléone

Ophélie Cussac, Chargée de mission « Asse – Zones humides – Natura 2000 »

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	2
1 Les zones humides	4
1.1 Définition des zones humides	4
1.2 Fonctions des zones humides et services rendus	5
2 Les zones humides du bassin de la Blanche	7
2.1 Nombre et types des zones humides	7
2.2 Fonctions.....	7
2.2.1 Fonction Hydraulique/Hydrologique	7
2.2.2 Fonction biogéochimique/physique	9
2.2.3 Fonction biologique/écologique	10
2.3 Évaluation des pressions	11
2.4 Évaluation du taux de réponse	12
2.5 Hiérarchisation des zones humides	12
3 Stratégie d'action	14
3.1 Vue d'ensemble de la stratégie	15
3.2 Zones humides cibles concernées par des notices de gestion (approche spécifique)	16

Liste des tableaux

- Tableau 1. Répartition des zones humides du bassin versant de la Blanche par types SDAGE
Tableau 2. Rappel des résultats de la hiérarchisation pour les 5 ZH concernées par les notices de gestion
Tableau 3. Synthèse des actions pour les 5 ZH concernées par les notices de gestion

Liste des figures

- Figure 1. Découpage administratif du territoire d'étude
Figure 2. Liens entre services écosystémiques et bien-être humain (© WWF 2016)
Figure 3. Cartographie de la priorité d'intervention
Figure 4. Localisation des zones humides sélectionnées pour faire l'objet de notices de gestion

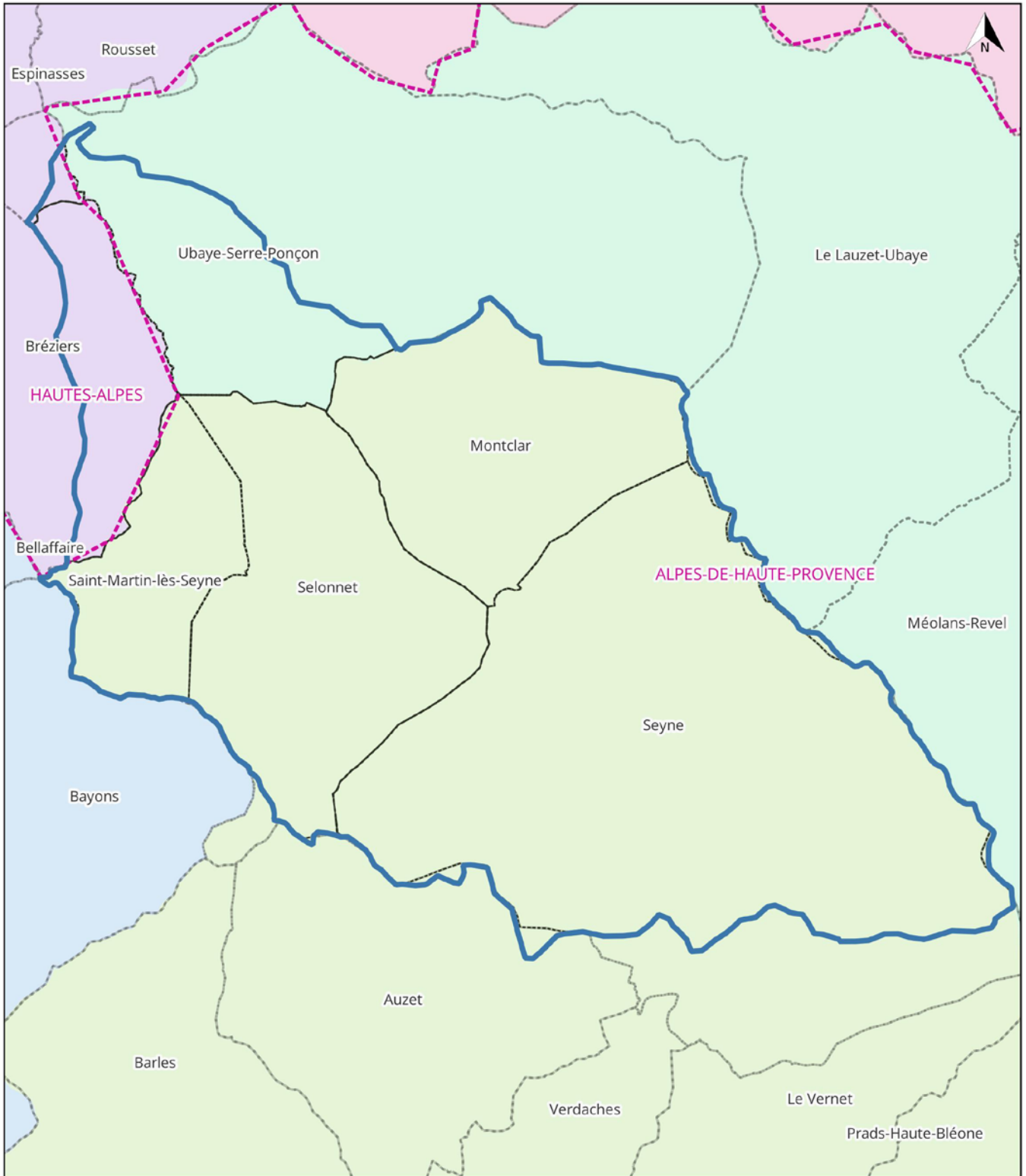
INTRODUCTION

Après avoir été longtemps considérées comme des espaces stériles, voire insalubres, les zones humides font, depuis les années 1970, l'objet d'un regain d'attention. Face au constat d'une disparition massive et d'une détérioration avancée de ces zones, de nombreuses démarches ont été engagées pour organiser et réglementer leur protection et leur gestion, à l'échelle européenne (Directive Cadre sur l'Eau), nationale (loi sur le DTR, LEMA), régionale (SDAGEs) et locale (SAGEs, Contrats de Rivières, etc.).

Dans la droite ligne du SDAGE 2022-2027, **ce souci de gestion raisonnée des zones humides** s'inscrit à la fois dans le programme d'actions global du Syndicat (action Ge8), et dans le **Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET) 2^{ème} génération (2019-2022)** signé entre le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération, via **l'action 4.1 « Élaboration d'un Plan de gestion stratégique en faveur des zones humides du bassin versant de la Blanche »**.

C'est dans cette dynamique que s'inscrit la démarche du Syndicat Mixte Asse Bléone, porteur de la compétence « Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines » dans le cadre de la GEMAPI, en lançant aujourd'hui l'« **Élaboration du plan de gestion stratégique en faveur des zones humides du bassin versant de la Blanche** », dans le prolongement des plans similaires établis pour le bassin de l'Asse puis celui de la Bléone. Les ambitions de cette démarche sont de **bancariser les connaissances sur le réseau de zones humides du bassin de la Blanche**, de **hiérarchiser ces zones humides** et de **formaliser un plan de gestion stratégique (PGSZH)**.

Ce travail a consisté en premier lieu à compiler et analyser les connaissances existantes afin de **caractériser les zones humides en termes de fonctions, pressions, valeurs socio-économiques et gestion potentielle** (tome 1 de la présente étude). Sur cette base, le PGSZH propose une **vision globale des zones humides du territoire, ancrée dans une hiérarchisation des zones humides et opérationnalisée par un plan d'actions** partagé, concernant l'ensemble du secteur (tome 2 de la présente étude). Le PGSZH fait ainsi figure d'outil-clé dans la réalisation de la doctrine « zones humides » du bassin Rhône Méditerranée.

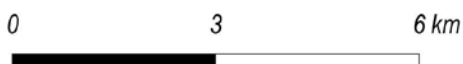


Légende

- Limites du bassin versant de la Blanche (zone d'étude)
- Limites départementales
- Communes (du bassin versant et limitrophes)

EPCI

- CA Provence-Alpes-Agglomération
- CC du Sisteronais-Buëch
- CC Serre-Ponçon
- CC Serre-Ponçon Val d'Avance
- CC Vallée de l'Ubaye - Serre-Ponçon



Sources :

Limites administratives / Admin Express IGN

1 LES ZONES HUMIDES

1.1 DÉFINITION DES ZONES HUMIDES

Dans le langage courant, on parle de zone humide pour désigner un milieu où la présence de l'eau est un trait marquant de l'identité et de l'aspect de la zone. Dans un langage plus scientifique, on dira que les zones humides sont des milieux où l'eau joue un rôle déterminant tant pour le fonctionnement hydraulique et écologique que pour la vie animale et végétale qui s'y trouve.

En droit français, la loi sur l'eau de 1992 introduit une définition plus restrictive, inscrite à l'article L211-1 du code de l'Environnement :

« on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Cette définition est encore précisée, dans le décret du 30 janvier 2007, qui spécifie des critères inscrits dans l'article R.211-108 du Code de l'Environnement et explicités dans l'arrêté du 28 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009. La « Circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides en application des articles L.214-7.1 et R. 211-108 du code de l'environnement » précise les modalités de mise en œuvre de la délimitation des zones humides sur la base de cette définition.

La notion de zone humide ainsi définie par la législation et la réglementation françaises s'appuie sur deux critères alternatifs : un critère relatif aux sols et un critère relatif à la végétation.

- Le **critère relatif aux sols** s'appuie une méthode permettant d'affecter chaque sol à une classe d'hydromorphie, certaines de ces classes étant indicatrices de zone humide.
- Le **critère relatif à la végétation** est lui-même composé de deux sous-critères, l'un relatif aux espèces, l'autre relatif aux habitats. Chacun de ces sous-critères spécifie une méthode d'inventaire et une liste (respectivement d'espèces et d'habitats) dont la présence sur un secteur est indicatrice de zone humide.

1.2 FONCTIONS DES ZONES HUMIDES ET SERVICES RENDUS

De par leur nature, leur localisation et les processus naturels dont elles sont le siège, les zones humides assurent **trois grands types de fonctions** :

- ↪ **Des fonctions hydrologiques et hydrauliques** : les zones humides jouent un rôle déterminant dans la régulation des régimes hydrologiques à l'échelle globale d'un bassin versant. Elles agissent comme des zones tampons (éponges) qui permettent (1) de limiter l'intensité de certains types de crue, (2) de soutenir les débits d'étiage des cours d'eau en période de basses eaux ou (3) de recharger les nappes par infiltration. De nombreuses zones humides participent également à l'expansion des crues et donc à la protection des biens et des personnes.
- ↪ **Des fonctions physiques** : agissant comme des filtres épurateurs, à la fois physiques (stockage des sédiments) et biologiques (fixation par les végétaux des substances polluantes, siège de cycles biogéochimiques, etc.), elles concourent également au maintien et à l'amélioration de la qualité des eaux.
- ↪ **Des fonctions biologiques et écologiques** : les milieux humides représentent un réservoir de biodiversité très important. Ce sont notamment en France des habitats privilégiés pour près de 30 % des espèces végétales remarquables et menacées, 50 % des espèces d'oiseaux et deux tiers des espèces de poissons. Elles assument dans leur globalité les différentes fonctions essentielles à la vie des organismes qui y sont inféodés (Amphibiens, poissons, Mammifères...) en assurant des fonctions d'alimentation, de reproduction, d'abri, de refuge et de repos.

À ce titre, les zones humides rendent **un grand nombre de services¹ à la société** : production de biomasse, préservation de la ressource en eau, prévention des risques naturels, préservation de la dynamique fluviale (régime fluvial, transport de sédiments), préservation de la biodiversité, valeurs sociales culturelles et touristiques...

¹ Le terme de service rendu renvoie au « bénéfice obtenu des écosystèmes par les humains », soit un avantage retiré d'une fonction attribuée à un écosystème.

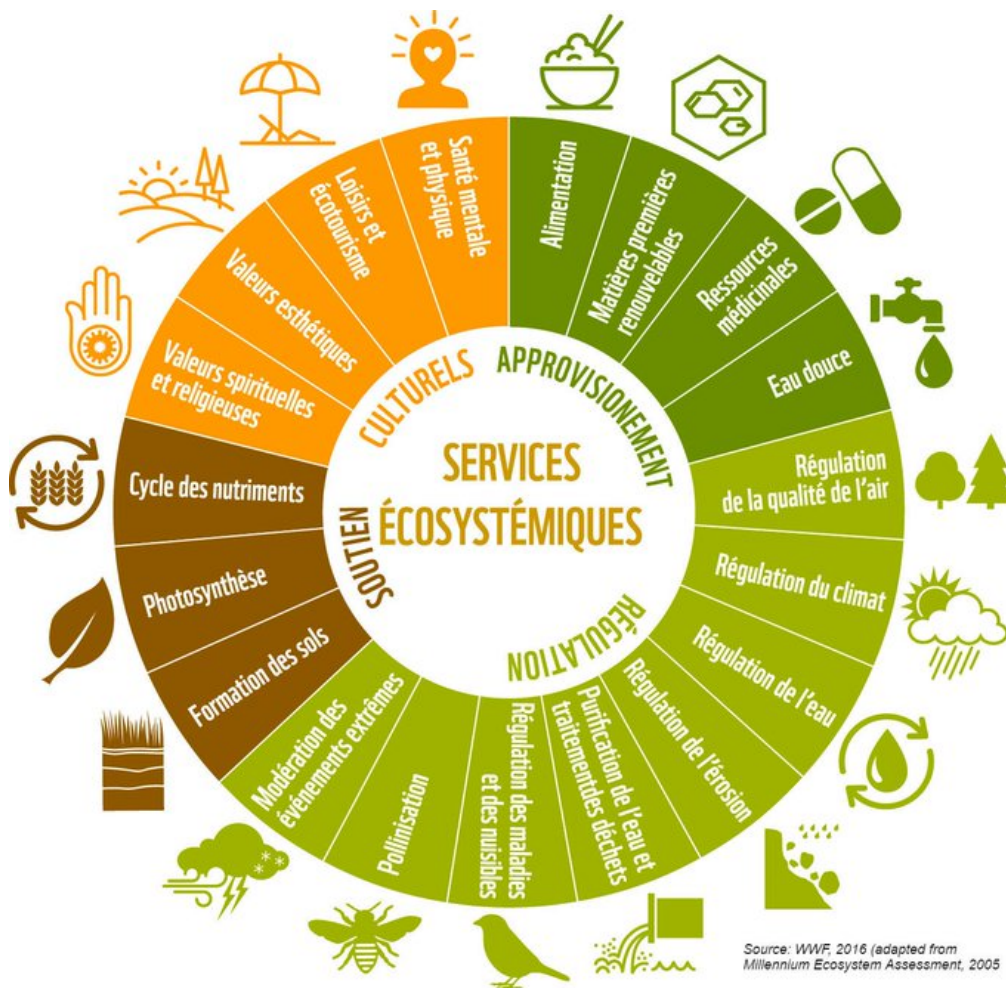


Figure 2. Liens entre services écosystémiques et bien-être humain (© WWF 2016)

2 LES ZONES HUMIDES DU BASSIN DE LA BLANCHE

2.1 NOMBRE ET TYPES DES ZONES HUMIDES

Le bassin de la Blanche compte 89 zones humides, pour une surface de 847 ha, soit 5,2% de la surface du bassin versant. Elles présentent des surfaces très disparates, allant de moins de 100m² à 105ha, pour une surface moyenne de 9.3 ha. Il s'agit surtout de petites zones humides de moins de 1ha (26ZH) ou d'une surface comprise en 1 et 5ha (34 ZH)².

En termes de typologie, 5 types SDAGE sont représentés sur le territoire :

Tableau 1. Répartition des zones humides du bassin versant de la Blanche par types SDAGE

TYPE SDAGE	NBR DE ZH	SURFACE (HA)
5 Bordures de cours d'eau	43	457
7 Zones humides de bas-fond en tête de bassin versant (ou zones humides de montagne, colline)	37	260
10 Marais et landes humides de plaines et plateaux	5	128
9 Petits plans d'eau et bordures de plans d'eau	1	1,4
11 Zones humides ponctuelles	3	0,1

2.2 FONCTIONS

2.2.1 Fonction Hydraulique/Hydrologique

Trois sous-fonctions ont été évaluées pour cette fonction :

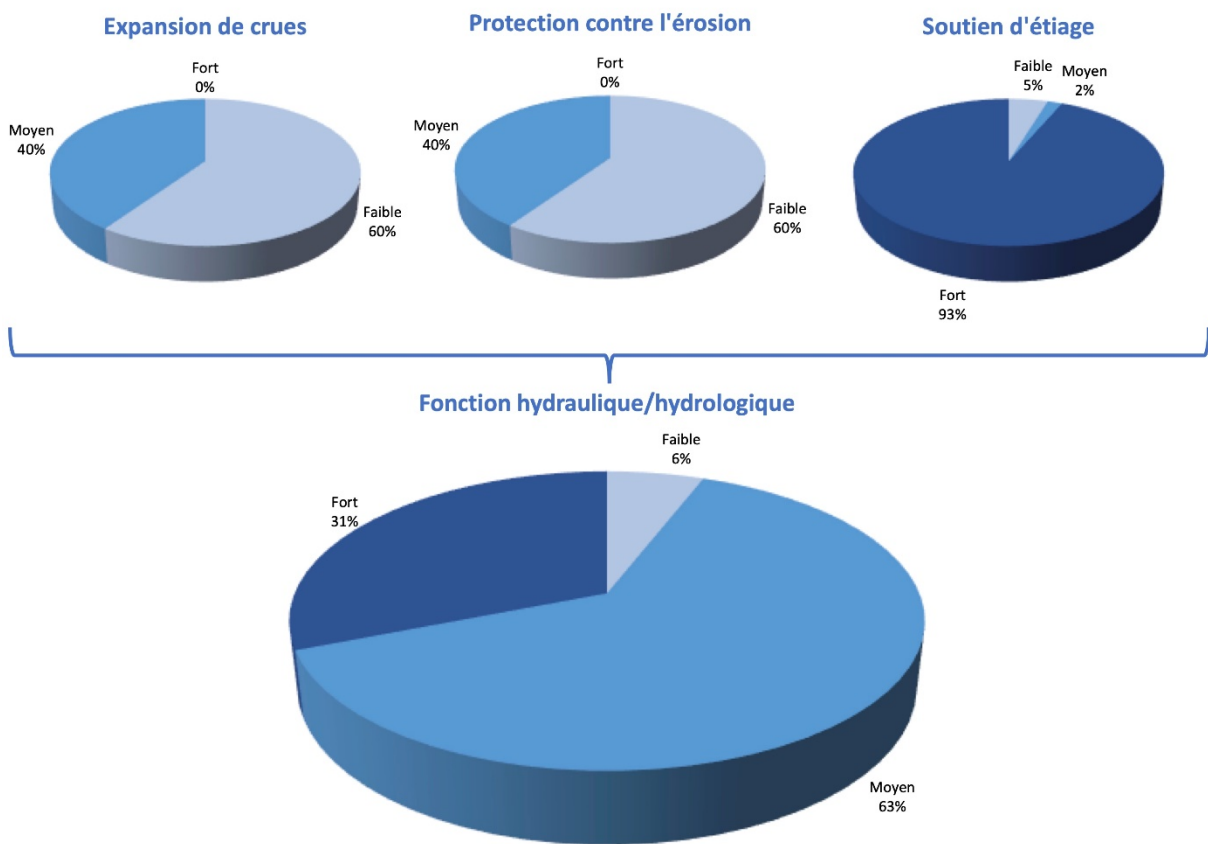
- Expansion des crues : cette fonction n'est nulle part de niveau fort sur le territoire ; elle est moyenne principalement sur un chapelet de 11 zones humides marquant le cours de la rivière de la Blanche sur toute sa longueur, à l'exception des zones de sa source ; elle est faible sur la plupart des autres zones humides du territoire. La représentation qui émerge est celle d'une fonction liée à l'importance hydraulique du principal axe hydrographique du territoire, la Blanche.
- Protection contre l'érosion des sols : la carte pour cette fonction reproduit exactement celle de la fonction d'expansion de crues, avec une fonction moyenne principalement cantonnée à l'axe de la Blanche, et une fonction faible presque

² Ce constat doit cependant être nuancé, de nombreuses zones ayant été définies sur la base d'une distance tampon de 1 mètre autour d'entités linéaires ; la surface réelle de ces zones humides, si elles avaient fait l'objet de cartographie in situ, est potentiellement nettement plus importante

partout ailleurs. La cartographie pour cette fonction suit la même logique hydrologique que celle de la fonction d'expansion de crues.

- Soutien d'étiage : fonction majeure du bassin versant, forte quasiment partout (66 des 89 zones humides, pour 792 des 847ha). Les quelques zones humides pour lesquelles cette fonction est moyenne ou faible sont des zones humides déconnectées du réseau hydrographique, et de taille limitée.

Le croisement de ces trois sous-fonction singularise 3 zones humides de fonction hydraulique/hydrologique forte, le long de l'axe de la Blanche, mais fait surtout ressortir une fonctionnalité globale moyenne, pour l'immense majorité des zones intersectant ou jouxtant le chevelu hydrographique (66 zones humides, pour 534 ha).

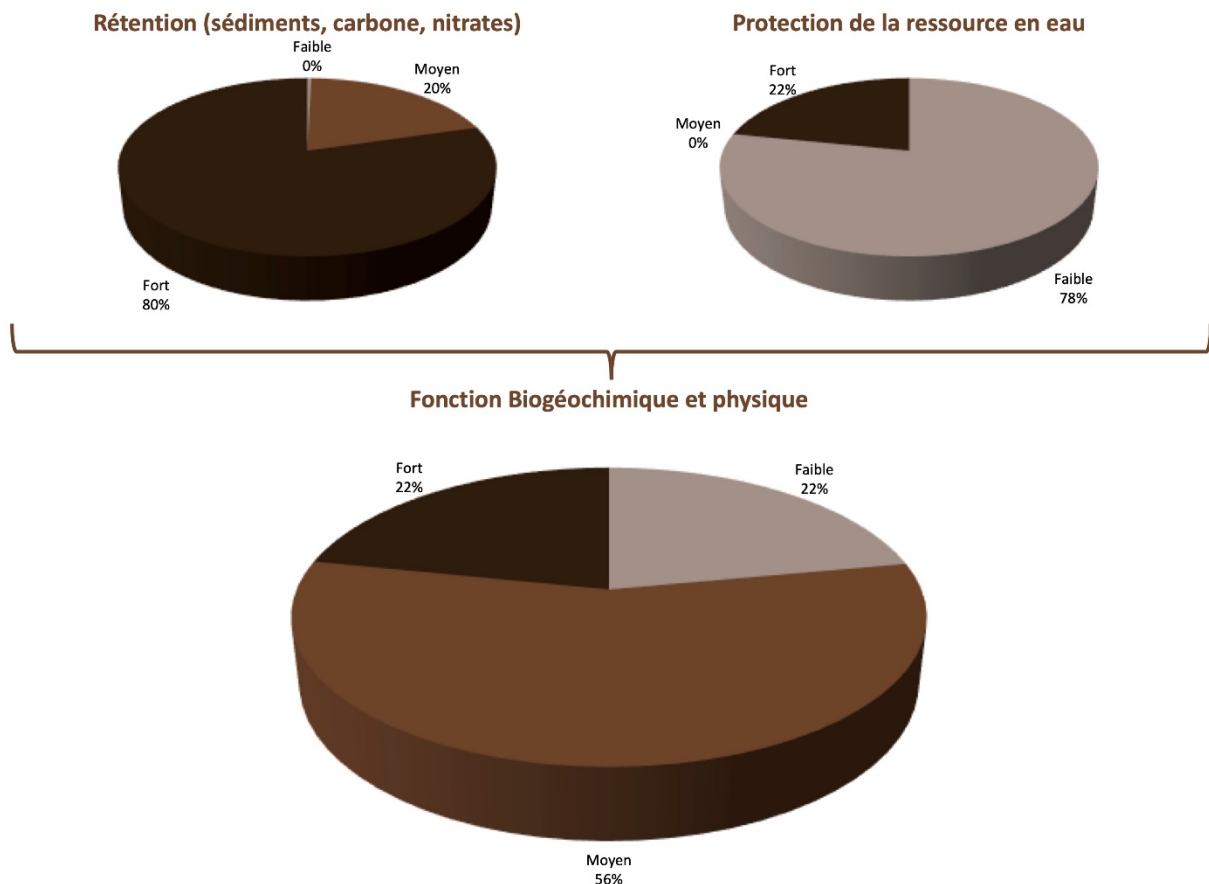


2.2.2 Fonction biogéochimique/physique

Pour cette fonction, deux sous-fonctions ont été prises en compte :

- Rétention des sédiments, stockage de carbone, dénitrification (quantifié à partir du seul couvert végétal) : fonction de niveau fort sur une grande partie des zones humides du territoire (66 zones humides pour 673ha), réparties surtout le long du cours de la Blanche et dans les vastes diverticules qui en émergent au sud de Seyne et à l'aval de Selonnet.
- Protection de la ressource en eau (quantifiée par croisement avec les zonages de protection de captage³) : fonction généralement de niveau faible sur le territoire (72 zones humides pour 662ha), mais forte localement, en particulier dans les parties les plus amont de la Blanche, le long du ravin de Chabanon ou encore le long du Torrent de la Valette et du ravin de la Blanche de Fau.

Globalement, la fonction biochimique/physique est moyenne sur environ la moitié des surfaces en ZH du territoire, le long et aux abords d'une grande partie du cours de la Blanche, et faible et forte respectivement sur environ un quart des surfaces, les parties amont des cours d'eau concentrant la majeure partie des zones humides de fonctionnalité forte.



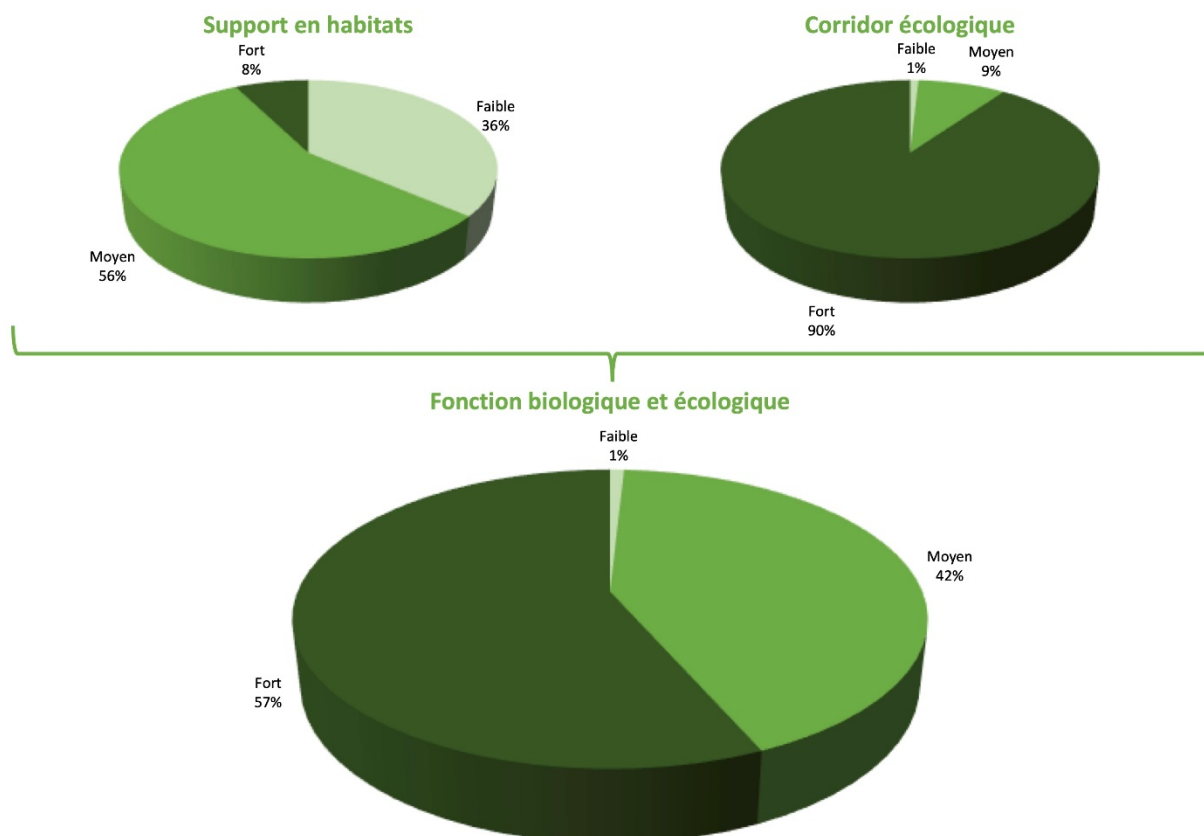
³ Ce qui favorise les grandes zones humides qui se voient attribuer la note maximale pour toute leur surface même si elles n'intersectent qu'un petit périmètre.

2.2.3 Fonction biologique/écologique

Deux sous-fonction ont ici été traitées :

- Support d'habitats (ou plutôt, de biodiversité patrimoniale⁴) : le niveau pour cette fonction est moyen pour la majeure partie des surfaces en zones humides (476ha) ; 2 zones humides se distinguent par un niveau fort : le secteur des Sagnes, au sud-ouest de Seyne, en rive gauche de la Blanche, et le lac de Saint-Léger.
- Corridor écologique : cette fonction est de niveau fort quasiment partout, en lien avec la dominance de la typologie de bords de cours d'eau pour les zones humides de ce territoire. Les quelques zones humides qui font exception (5 zones humides de niveau faible pour cette fonction, et 23 de niveau moyen) sont des zones humides de taille modeste, déconnectées du réseau hydrographique.

Globalement, la fonction biologique/écologique atteint un niveau moyen à fort sur la plus grande partie du territoire. Seules 6 zones humides isolées, pour une surface cumulée de seulement 7ha, affichent un niveau faible pour la fonction écologique.



⁴ L'utilisation de données d'observations d'espèces ou d'habitats patrimoniaux pour évaluer la fonction écologique de zones humides peut induire un biais, car les ZH qui ont fait l'objet de peu ou pas de prospections risquent d'être pénalisées alors qu'il n'est pas établi qu'elles n'abritent aucune espèce ou aucun habitat patrimonial. Le calcul détaillé en Tableau 1 cherche à éliminer ce biais en imposant une pénalité aux sites connus, afin qu'ils ne soient pas « automatiquement » mieux notés que les sites non connus. Ce dispositif ne prétend cependant pas entièrement éliminer le risque de biais, et il présente aussi des inconvénients.

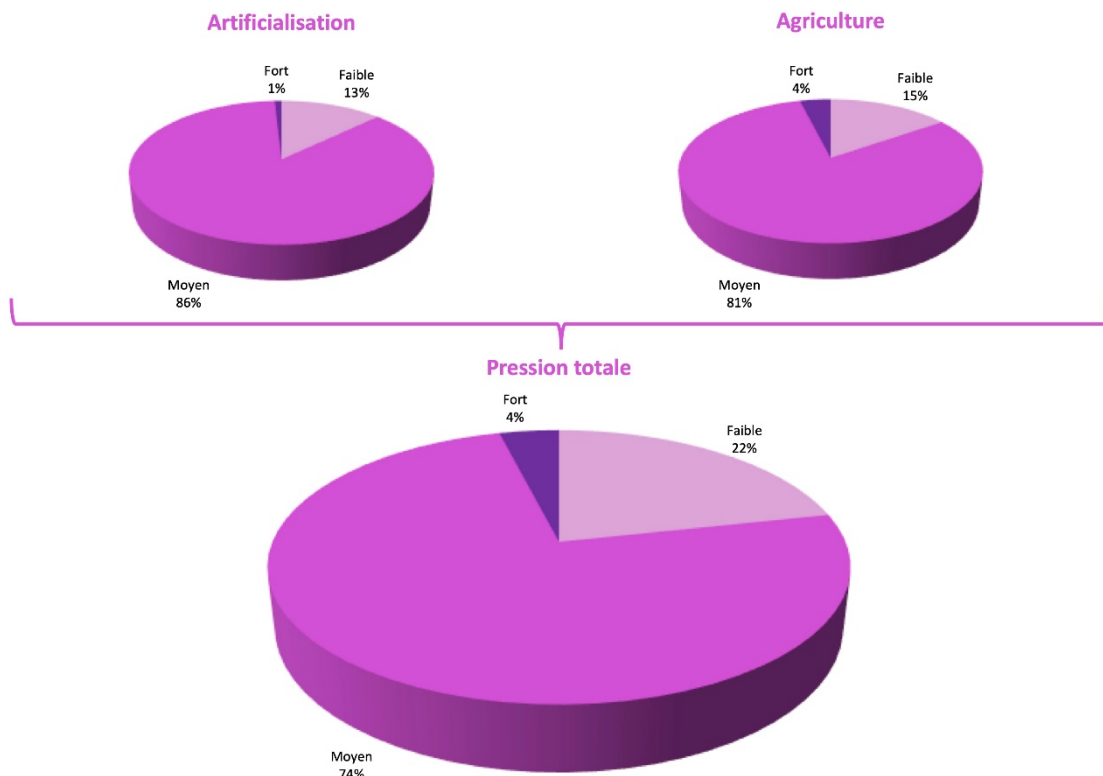
2.3 ÉVALUATION DES PRESSIONS

Deux pressions ont été quantifiées :

- Artificialisation : cette pression apparaît de niveau moyen sur l'immense majorité des zones humides du territoire. À garder en tête cependant que cette représentation ne s'appuie que sur le maillage de route et la cartographie du bâti, et ne reflète donc qu'imparfaitement la pression d'artificialisation.
- Agriculture : pour cette pression également, l'image qui émerge est celle d'un territoire exposé de manière relativement homogène à une pression seulement moyenne, quelques secteurs isolés de tête de bassin versant se singularisant par une pression faible en la matière. De même que pour l'artificialisation, la représentation est ici partielle, car elle ne prend en compte que les cultures potentiellement impactantes.

Globalement, les pressions étudiées sont moyennes sur la grande majorité des surfaces en zones humides du territoire. Seules 6 zones humides apparaissent en pression forte, pour seulement 33ha

À noter que, les données d'espèces exotiques envahissantes (EEE) étant très limitées sur les zones humides du secteur (seulement une donnée, pour une espèce de statut d'invasivité limité), le choix a été fait de ne pas intégrer les EEE comme pression dans la hiérarchisation. Cependant, des données de présence de ces espèces étant connues sur le territoire, la problématique des EEE ne devra pas être oubliée lors de l'élaboration puis du déploiement du PGSZH.



2.4 ÉVALUATION DU TAUX DE RÉPONSE

Sur le territoire de la Blanche, le taux de réponse reflète les mesures de gestion prises dans le cadre du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau, ainsi que l'animation Natura 2000.

Une absence de gestion, matérialisant un taux de réponse faible, caractérise environ une moitié des surfaces en ZH du territoire (424ha). Seules 5 zones humides apparaissent en taux de réponse fort, mais elles représentent 280ha, soit $\frac{1}{3}$ des surfaces en zones humides : il s'agit principalement des bords de la Blanche, concernée par le Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Blanche.

2.5 HIÉRARCHISATION DES ZONES HUMIDES

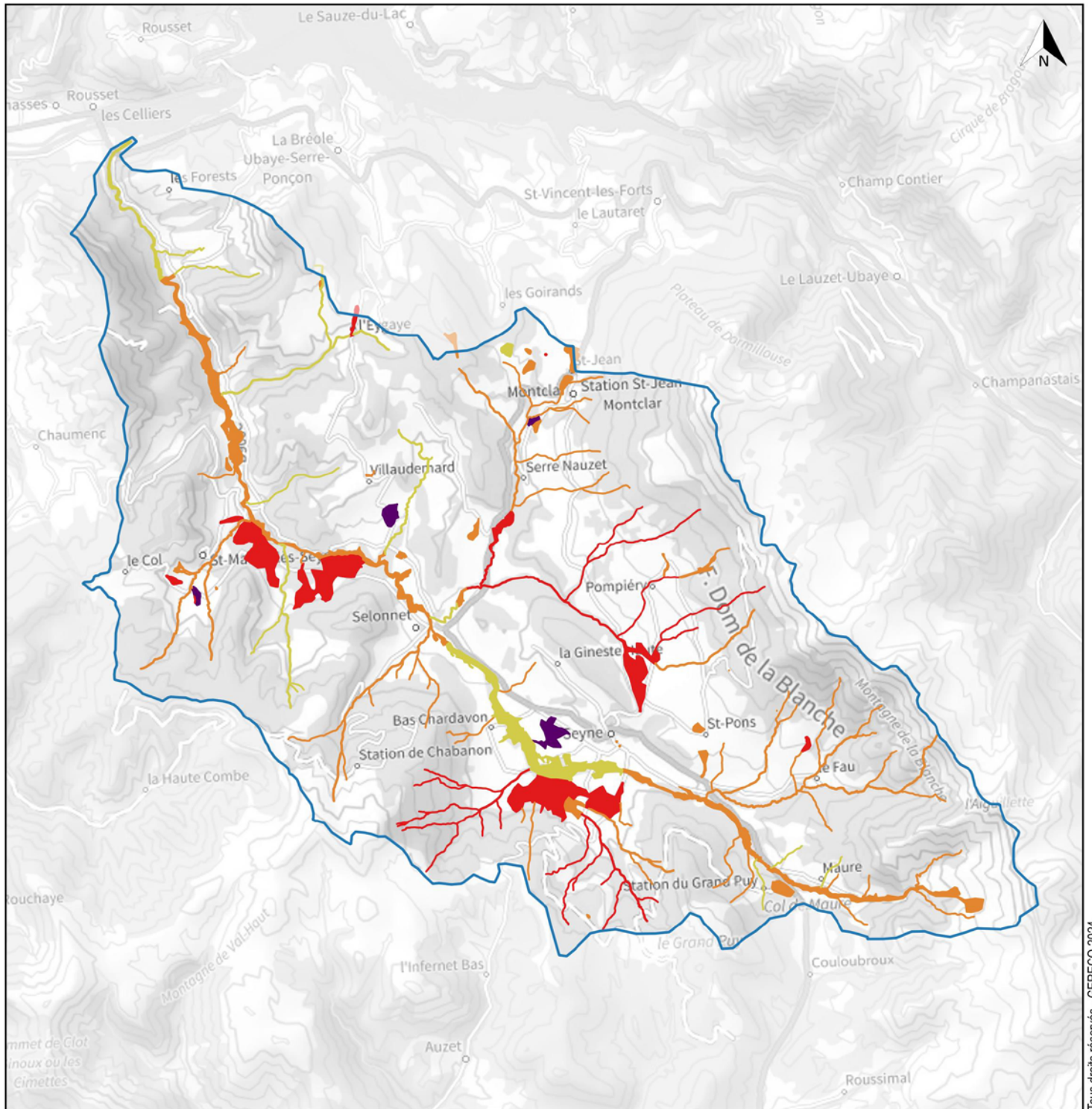
En croisant les mesures de fonction, pressions et taux de réponse ci-dessus, on voit émerger 4 zones humides en priorité majeure d'intervention :

- Une petite zone humide principalement herbacée de 3,5ha, au sud de Saint-Martin-les-Seynes (04CEEP0241) ;
- Une zone humide plus vaste (17,7ha), principalement herbacée elle-aussi, qui s'inscrit dans la plaine de Blanche immédiatement au sud de Seyne (04CEEP0254) ;
- Une zone humide entièrement exploitée par l'agriculture, sur 9,7ha, au nord de Selonnet, sur la route de Villaudemard (04CEEP0256) ;
- La zone humide dite de « la Miande » (04SMAB0706), 2,5ha partagés entre prairie et boisements au sud-ouest de la station Saint-Jean-Monclar.



Figure 3. Cartographie de la priorité d'intervention

Plan de gestion stratégique en faveur des zones humides du BV de la Blanche



Tous droits réservés - GERECCO 2024

Légende

Limites du bassin versant de la Blanche (zone d'étude)

Priorité d'intervention

Faible (14 zones humides ; 154 ha)

Moyenne (54 zones humides ; 347 ha)

Forte (17 zones humides ; 313 ha)

Majeure (4 zones humides ; 33 ha)

0 2 000 4 000 m

Sources : fond / Plan IGN V2

3 STRATÉGIE D'ACTION

La stratégie pour le bassin de la Blanche est articulée en 2 volets :

- Une **approche transversale** (section 3.1), présentant des axes stratégiques et des actions vouées à être déployées sur l'ensemble du territoire (objet du tome 2 de la présente étude) ;
- Une **approche spécifique** (section 3.2), rassemblant des plans d'actions opérationnels élaborés pour des zones humides prioritaires choisies par le SMAB (objet du tome 3 de l'étude).

3.1 VUE D'ENSEMBLE DE LA STRATÉGIE

Axe stratégique	Action
Axe 1 : Préserver les zones humides à travers les documents d'urbanisme	1.1. Veille de la bonne intégration des enjeux relatifs aux ZH et aux EEE dans le SCoT PAA
	1.2. Accompagnement des communes pour l'intégration des enjeux relatifs aux ZH et aux EEE dans les documents d'urbanisme
Axe 2 : Sensibiliser les acteurs et les usagers	2.1. Interventions pédagogiques dans les écoles
	2.2. Intervention dans des événements grand public organisés par des tiers
	2.3. Élaboration et diffusion d'un flyer sur les ZH du bassin
	2.4. Sensibilisation des acteurs agricoles (rencontres individuelles sur le terrain) → Action réalisée en partie dans le cadre de l'approche spécifique
	2.5. Rencontres individuelles ciblées → Action réalisée en partie dans le cadre de l'approche spécifique
	2.6. Rencontres entreprises et usagers de loisirs (acteurs des stations de ski en particulier)
	2.7. Formation des élus et agents communaux
	2.8. Réalisation de panneaux pédagogiques sur la qualité des ZH du bassin, à disposer sur un réseau de sites vitrines → Action réalisée en partie dans le cadre de l'approche spécifique
Axe 3 : Animer et évaluer la mise en œuvre de la stratégie	3.1. COFIL annuel
	3.2. Démarches administratives et réglementaires (DIG)
	3.3. Accompagnement des autres acteurs sur les ZH
	3.4. Bilan annuel du PGSZH
Axe 4 : Améliorer la connaissance sur les zones humides	4.1. Suivi de l'état des ZH (changement climatique) à l'échelle Asse-Bléone-Blanche
	4.2. Suivi de l'Azuré de la Sanguisorbe
	4.3. Étude hydromorphologique de la Blanche
	4.4. États des lieux et suivis sur des ZH cibles et de réseaux de ZH en périphérie de foyers de populations d'intérêt → Action réalisée en partie dans le cadre de l'approche spécifique
	4.5. État des lieux et plan d'actions sur les Espèces Exotiques Envahissantes à l'échelle du bassin versant
Axe 5 : Élaborer une stratégie d'intervention foncière	5.1. Animation de la stratégie foncière du SMAB
	5.2. Harmonisation des interventions foncières
Axe 6 : Mettre en œuvre la gestion, voire restauration, de ZH du territoire et de leurs fonctionnalités	6.1. Veille et lutte contre les EEE → Action réalisée en partie dans le cadre de l'approche spécifique, en particulier selon les préconisations de l'étude 4.5
	6.2. Fauche tardive de prairies dans le cadre du Plan Régional d'Actions « Rôle des genêts »
	6.3. Travaux de gestion voire restauration pour le maintien de l'ouverture de ZH en fermeture → Action réalisée en partie dans le cadre de l'approche spécifique
	6.4. Pilotage et accompagnement de la gestion/restauration des adous
	6.5. Pilotage et accompagnement de la gestion de la Grande Sagne de Seyne et de la Sagne de Saint-Pons
	6.6. Gestion globale de ZH cibles → Action réalisée dans le cadre de l'approche spécifique

3.2 ZONES HUMIDES CIBLES CONCERNÉES PAR DES NOTICES DE GESTION (APPROCHE SPÉCIFIQUE)

5 zones humides ont été choisies pour faire l'objet des premières démarches de gestion spécifiques.

Le tableau ci-dessous rappelle les résultats de diagnostic et de hiérarchisation **pour ces 5 zones humides**, et met en exergue les raisons ayant présidé à leur sélection pour ce volet du plan d'actions.

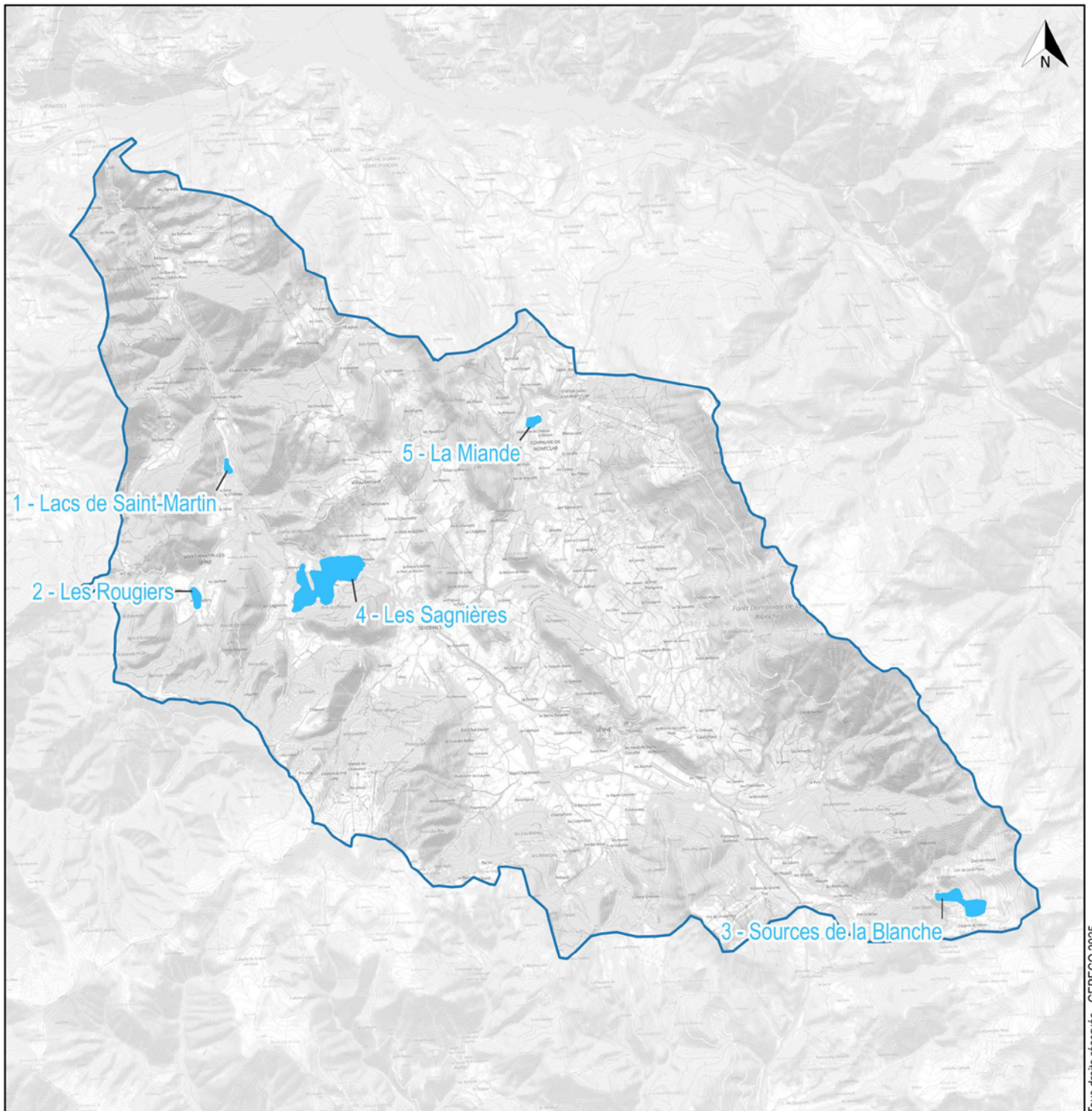
Tableau 2. Rappel des résultats de la hiérarchisation pour les 5 ZH concernées par les notices de gestion

Identifiant ZH	Surface (m ²)	Commune(s)	Fonction totale	Pressions	Enjeu théorique	Taux de réponse	Priorité d'action	Raison de la sélection
04CEEP0238 (Lacs de Saint-Martin)	14 306	Saint-Martin-lès-Seyne	Moyen	Faible	Faible	Faible	Moyenne	Milieus uniques sur le bassin versant
04CEEP0241 (Les Rougiers)	34 734	Saint-Martin-lès-Seyne	Moyen	Fort	Fort	Faible	Majeure	Priorité majeure
04CEEP0246 (Sources de la Blanche)	147 774	Seyne	Moyen	Faible	Faible	Faible	Moyenne	Site emblématique, clé pour la ressource en eau du territoire.
04CEEP0251 (Les Sagnières)	617 056	Selonnet	Moyen	Moyen	Moyen	Faible	Forte	Priorité forte
04SMAB0706 (La Miande)	169 198	Montclar	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyenne	Milieus d'intérêt

La carte ci-après situe ces 5 zones au sein du bassin versant.





Figure 4. Localisation des zones humides sélectionnées pour faire l'objet de notices de gestion




Tous droits réservés - GERECO 2025

Légende

-  Limites du bassin versant de la Blanche (zone d'étude)
-  Zones humides faisant l'objet de notices de gestion

0 2 000 4 000 m



Sources : fond / Plan IGN V2

Les actions proposées pour ces différentes zones humides sont synthétisées dans le tableau suivant :

Tableau 3. Synthèse des actions pour les 5 ZH concernées par les notices de gestion

Zone Humide cible	Action
04CEEP0238 <i>(Lacs de Saint-Martin)</i>	L1. Surveillance et gestion de la phragmitaie du lac principal
	L2. Sensibilisation des propriétaires et des exploitants agricoles
	L3. Conventonnement avec l'exploitant de la ligne électrique aérienne
	L4. Retrait de petits déchets
	L5. Amélioration de la connaissance écologique de la zone humide
04CEEP0241 <i>(Les Rouglers)</i>	R1. Sensibilisation des propriétaires riverains et exploitants agricoles
	R2. Protection des cours d'eau vis-à-vis des impacts physiques causés par les bovins
	R3. Adaptation du pâturage
	R4. Suivi botanique tardi-estival
	R5. Amélioration des connaissances hydraulique / hydrologique en vue de travaux de restauration
04CEEP0246 <i>(Sources de la Blanche)</i>	B1. Concertation pour une optimisation des pratiques de pâturage
	B2. Mise en défens des secteurs sensibles
	B3. Amélioration de la connaissance écologique
	B4. Schémas d'accueil et de valorisation du site
04CEEP0251 <i>(Les Sagnières)</i>	S1. Élaboration d'un plan de gestion du site
	S2. Redéfinition et adaptation des pratiques de pâturage à l'échelle du site
	S3. Mise en défens des secteurs fragiles
	S4. Analyse d'opportunité de restauration hydrologique
	S5. Suivi et mécanisme d'action rapide sur les Espèces Exotiques Envahissantes
	S6. Retrait des déchets
	S7. Amélioration de la connaissance de la zone humide
	S8. Schémas d'accueil et de valorisation du site
04SMAB0706 <i>(La Miande)</i>	M1. Entretien/restauration des milieux humides patrimoniaux
	M2. Retrait ponctuel de déchets
	M3. Concertation pour une adaptation des pratiques agricoles
	M4. Redélimitation de la zone humide

Leur déploiement dans les années à venir reposera sur un important travail de concertation et de partenariat avec les propriétaires, exploitants et autres acteurs locaux.